



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération Conseil Municipal  
Séance du Mercredi 12 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20250312-014-DE



L'an deux mille vingt-cinq, et le 12 Mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès – PAILLES Séverine – GALZY Isabelle - Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric - SOULIE Christophe.

Procuration : Monsieur DE BARROS Claudy donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

014/2025 Affectation des résultats Budget Mairie

Monsieur le Maire explique que le vote du compte finance unique constitue l'arrêté des comptes pour le Budget Mairie. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Comme il est expliqué précédemment dans l'approbation du compte financier unique il est proposé d'affecter le résultat de Budget Mairie de l'exercice 2024 de la façon suivante sur le budget Mairie 2025 :

Compte 001 (Solde d'exécution N-1) : 111961.48 €

Compte 002 (Excédent reporté) : 184555.59 €

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**AFFECTE** les résultats 2024 au budget primitif mairie 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES

